

Parc amazonien de Guyane

Orientation 01-1: Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées

[...]

SOUS-ORIENTATION I-1-2: Co-construire, avec les collectivités et les communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces

[...]

- Mesure I-1-2-2 Construire des outils de gestion des usages de l'espace

L'objectif est d'accompagner les communes, compétentes sur leur territoire en matière d'aménagement, pour prévoir les types d'activités (tourisme, agriculture, exploitation forestière dans le cadre des activités de subsistance ou professionnelles ...) et planifier leur répartition spatiale pour éviter les conflits d'usage et programmer, le cas échéant, les infrastructures afférentes nécessaires (voirie...). Cette mesure est liée à la sous-orientation III-2-2 relative à l'aménagement du territoire et peut être utilement alimentée des données issues de l'observatoire des dynamiques spatiales des activités humaines (mesure I-1-1-2).

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage pour l'appui aux communes en tant qu'expert, le plus en amont possible des projets, plans et programmes de planification, par l'apport de connaissances sur les patrimoines et enjeux du territoire.

Partenaires identifiés : communes, AUDeG, bureaux d'études intervenant pour les communes, groupement de communes, DEAL, DAAF, populations locales, représentants des autorités coutumières.

[...]

Page 50 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2959

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 14:56